INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par appel conférence due au Covid-19 , à **10:30** h ce mardi le septième jour du mois d'avril deux mille vingt, à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant;

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

20-04-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2020.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mars 2020.
5.- Présentation et dépôt du rapport financier 2019.
6.- Adjudication du contrat pour les analyses de laboratoire A.O. 20-03.
7.- Adjudication du contrat pour les disjoncteurs A.O. 19-05.
8.- Mandat INRP et l'IQEA.
9.- Mandat concernant la mise à jour complète de Tarep.
10.- Mandat à un architecte pour expertise sur les murs rideaux.
11.- Varia
12.- Levée de l'assemblée.

20-04-25 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 MARS 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020.

20-04-26 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 502,578.18 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 58,581.25 pour un montant total de $ 561,159.43

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
20-04-27
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mars 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-04-28 RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MBBA, S.E.N.C.R.L. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2019, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu:

Que le Conseil approuve le rapport financier 2019 et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et habitation ainsi que parmi les archives de la Régie.

20-04-29 ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERANT LES ANALYSES DE CONTROLE DE LABORATOIRE SUITE A UN APPEL D'OFFRES PUBLIC #20-03.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions public (appel d'offres #20-03) ont été demandés le 3 mars et que le 31 mars 2020, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	3 ans	5 ans
Bureau Veritas Canada (2019) inc.	254,574.89 $	426,936.03 $
H2Lab	409,132.73 $	695,705.62 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 1 avril 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour les analyses de contrôle (laboratoire) à l'entreprise Bureau Veritas Canada (2019) inc. , 1911,Minessota Court, suite 500, Mississauga, Ontario L5N 0C9, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour la période de 5 ans au montant de 426,936.03 $ (quatre cent vingt-six mille neuf cent trente-six dollars et trois cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #20-03 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

20-04-30

ADOPTION D'UN CONTRAT SUITE A UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION #19-05 CONCERANT LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE 3 DISJONCTEURS.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #19-05) ont été demandés le 2 mars et que le 26 mars 2020, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX (taxes incluses)
Simac électrotechnique inc.	22,240.76 $
Paul Bouchard Électrique inc.	24,282.72 $
Désilet entrepreneur électricien inc.	25,507.20 $

CONSIDÉRANT la lettre en date du 27 mars 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture et la livraison de 3 disjoncteurs à Simac électrotechnique inc. , H4T 1P5, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 22,240.76 $ (vingt-deux mille deux cent quarante dollars et soixante-seize cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #19-05.

20-04-31

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2019 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2019 et la déclaration provincial de l'IQAE et ce pour un montant de $ 9,200.00 plus taxes, incluant un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES selon l'offre de services datée du 17 mars 2020.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour complète de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour complète de la méthode TAREP soit effectuée selon les critères évalués par le comité technique de la Régie,

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de 21,710 $, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 18 mars 2020.

QUE le Conseil demande la collaboration du service des finances et du service technique de chacune des villes afin de compléter la mise à jour.

20-04-33 MANDAT A UN ARCHITECTE CONCERNANT UNE EXPERTISE SUR LES MURS-RIDEAU AU BATIMENT ADMINISTRATIF.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que suite à une inspection de la toiture du bâtiment administratif qui en fin de vie, une analyse des murs-rideau est requise.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Architecture BL pour effectuer des ouvertures exploratoires des murs-rideau afin d'entreprendre le diagnostique du problème et de l'inclure la solution aux plans et devis de réfection et ce, pour un montant de $ 5,640 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 19 mars 2020.

20-04-34 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)